

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 6 février 2017, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Noëlla Ouellet, René Desrosiers, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La conseillère Michelle Clouâtre est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 12 janvier 2017 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MOIS DE JANVIER 2017 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités pour le mois de janvier 2017 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- DÉPÔT DE LA SECTION 2 DU FORMULAIRE DGE-1038 - LISTE DES DONS DE PLUS DE 100\$ REÇUS PAR LES CANDIDATS À L'ÉLECTION DU 30 OCTOBRE 2016

Selon l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale remet à chacun des élus une copie de la section 2 du formulaire DGE-1038 consistant à la liste des dons de plus de \$100 reçus par les candidats aux élections du 30 octobre 2016.

7- DÉPÔT DU SOMMAIRE DES DÉPENSES DE VÉHICULES POUR L'ANNÉE 2016

La directrice générale fait le dépôt du sommaire des dépenses de véhicules pour l'année 2016. Une copie est remise à chacun des élus.

8- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- **DEMANDE DE DON**

2017-02-14

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Sylvain Paradis
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte de faire **un don de \$50 à l'école polyvalente Le Mistral de Mont-Joli (harmonie)** dans le cadre du programme d'enrichissement musical.

9- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

10- APPROBATION DES COMPTES

2017-02-15

Proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Gilbert Béland
Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$50 476.01 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

11- AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION POUR RAMASSAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE 9 ET 17 RANG 6 (UN CHALET ET UNE RÉSIDENCE)

2017-02-16

Proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par Sylvain Paradis
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le paiement d'un montant de \$300 à la municipalité de La Rédemption pour le **ramassage des matières résiduelles** effectué pour la résidence du 17 Rang 6 et pour le chalet du 9 Rang 6, et ce pour l'année 2017, étant donné que ce service devrait être effectué par la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

12- RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MITIS

2017-02-17

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a procédé à la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la révision a été réalisée conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 19 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du territoire doivent adopter le plan de mise en œuvre associé à la réalisation du schéma de couverture de risques en incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Michel Paris appuyé par Gilbert Béland et résolu à l'unanimité **d'adopter le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé** de la MRC de La Mitis.

13- PERMIS D'INTERVENTION 2017 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2017-02-18

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

Il est proposé par René Desrosiers

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **demande au ministère des transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2017** et qu'elle autorise Louise Boivin, directrice générale, à signer les permis d'intervention.

14- **MANDAT À GERVAIS DUBÉ POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

2017-02-19

Considérant que, vers le 18 janvier 2017, M. Mathieu Chalifoux a résilié le contrat pour l'entretien de la patinoire et la gestion du chalet des loisirs pour l'hiver 2016-2017, contrat qui lui a été accordé le 19 décembre dernier;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accorde le **contrat pour l'entretien de la patinoire** pour l'hiver 2017 à M. Gervais Dubé selon les modalités établies au contrat et ce, pour un montant de \$2000 pour une période maximale de 8 semaines. La municipalité autorise le maire et / ou la directrice générale à signer le dit contrat.

15- **MANDAT À STÉPHANE DESCHÊNES POUR OUVERTURE DU CHALET DES LOISIRS**

2017-02-20

Considérant que, vers le 18 janvier 2017, M. Mathieu Chalifoux a résilié le contrat pour l'entretien de la patinoire et la gestion du chalet des loisirs pour l'hiver 2016-2017, contrat qui lui a été accordé le 19 décembre dernier;

Il est proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accorde le **contrat pour l'ouverture du chalet des loisirs** pour l'hiver 2017 à M. Stéphane Deschênes selon les modalités établies au contrat et ce, pour un montant de \$1000 pour une période maximale de 7 semaines. La municipalité autorise le maire et / ou la directrice générale à signer le dit contrat.

16- **DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE CHARGÉ DES QUESTIONS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ POUR LA MUNICIPALITÉ**

2017-02-21

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc désigne M. Jacques Sirois, opérateur en chef de machinerie, en tant que **responsable chargé des questions de santé et sécurité** pour la municipalité. La présente abroge et remplace la résolution 2014-04-80.

17-- **NOMINATION D'UN INSPECTEUR POUR LA GESTION DES COURS D'EAU**

2017-02-22

Considérant que la MRC de La Mitis s'est vue confirmer la juridiction exclusive des cours d'eau situés sur son territoire en vertu des articles 103 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6);

Considérant que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006;

Considérant que l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales exige que la MRC désigne un employé aux fins de retirer, sans délai, toutes obstructions qui constituent une menace à la sécurité des personnes ou des biens dans un cours d'eau sous sa juridiction;

Considérant la signature de l'entente de la MRC de la Mitis avec les municipalités locales concernant la gestion des cours d'eau, en particulier l'article 5 de l'entente qui prévoit que la municipalité doit informer la MRC du choix de l'employé pour l'application de l'article 105 de la LCM.

Pour ces motifs :

Il est proposé par : Michel Paris

Appuyé par : Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc informe la MRC que l'employé municipal exerçant la fonction de **personne désignée** au sens de l'article 105 et du règlement 280-2013 **régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de la Mitis** est M. Jacques Sirois.

18- **VARIA**

A) **RÉSOLUTION D'APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ**

2017-02-23

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

Il est proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc signifie son appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec:

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :

- a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.
 3. D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

B) ACHAT DE MATÉRIEL DE RANGEMENT POUR LE GARAGE MUNICIPAL

2017-02-24

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise **l'achat de tablettes et montants** chez Phobec Industriel Inc. de Rimouski **pour fabrication de trois étagères de rangement** (1 étagère de 18" x 48" et 2 étagères de 24" x 48") au garage municipal et ce, pour un montant approximatif de \$985 taxes en sus.

C) ACHATS DE RADIOS PORTATIFS

2017-02- 25

Considérant que Telus a mis fin aux services mobiles de son réseau CDMA car cette technologie a atteint sa fin de vie utile;

Considérant que les deux appareils de communication cellulaires que nous avons ont été retournés chez le détaillant Services Verro de Mont-Joli et le compte de téléphonie cellulaire de Telus Mobilité a été annulé pour ces deux appareils le 23 janvier dernier;

Considérant que l'utilisation de radios portatifs semble une bonne alternative pour les besoins de la municipalité;

Il est proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **autorise l'achat** suivant auprès de Télécommunications de l'Est:

- **trois radios portatifs numériques** de marque Simoco SDP750 sans clavier au coût de \$525.95 chacun
- **une batterie**, valeur de \$89.95
- **trois étuis** au coût de \$68.95 chacun

Les taxes, frais de préparation, configuration et programmation initiale seront chargés en sus.

De plus, la municipalité autorise la **signature d'un contrat de cinq (5) ans avec Télécommunications de l'Est** faisant ainsi bénéficier la municipalité d'un rabais sur les frais d'achat des radios portatifs ainsi que sur le coût des frais mensuels d'utilisation. Le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de la municipalité.

D) ACHAT DE CASIERS POUR LES EMPLOYÉS AU GARAGE MUNICIPAL

2017-02-26

Proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Noëlla Ouellet
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise **l'achat de trois casiers en acier pour vêtements et effets personnels** des travailleurs au garage municipal auprès de Phobec Industriel Inc. de Rimouski et ce, pour un coût total de \$401.98 taxes en sus.

E) FORMATION DONNÉE PAR INFO-EXCAVATION

2017-02-27

Proposé par Gilbert Béland
Appuyé par Sylvain Paradis
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise Louise Boivin, directrice générale, et Jacques Sirois, opérateur en chef de machinerie, à assister à une **formation** gratuite d'une demi-journée donnée **par Info-Excavation** qui s'adresse aux gestionnaires et travailleurs. La dite formation aura lieu le 31 mars 2017 à Rimouski.

F) AUTORISATION D'ACHAT D'UN RADIO ET D'UN LECTEUR CD POUR CHALET DES LOISIRS

2017-02-28

Proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise **l'achat chez Best Buy à Rimouski d'un radio AM/FM et d'un lecteur CD pour le chalet des loisirs**, le tout pour un montant approximatif de \$400. De plus, le conseil municipal autorise la destruction du radio existant qui est défectueux, le coût de réparation du dit radio étant trop élevé.

G) JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 13 AU 17 FÉVRIER 2017

2017-02-29

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 9,9 % des jeunes Bas-laurentiens qui décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans

l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région;

Il est proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Noëlla Ouellet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **déclare la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité;**

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **appuie les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage** – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

DE faire parvenir copie de cette résolution à la direction de COSMOSS Bas-Saint-Laurent.

H) AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS POUR PROJETS SPÉCIAUX

2017-02-30

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Noëlla Ouellet
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **affecte un montant de \$12113 des surplus accumulés non affectés** afin de réserver ce montant provenant des revenus éoliens de l'année 2016 **pour la réalisation de projets spéciaux** de la Municipalité.

D) DISCUSSION CONCERNANT UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

Information est donnée concernant un projet de règlement déterminant le rayon de protection des sources d'eau potable. Discussion des membres du conseil a lieu à ce sujet.

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

20- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Sylvain Paradis la fermeture de l'assemblée à 21h40.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière